



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Paris, le 13 Juin 2013

DOSSIER D'INSCRIPTION

AGECA
177 Rue de Charonne
75011 PARIS

Pièce du dossier à nous retourner :

Fiche d'inscription ou Fiche de non participation accompagnée du Bon pour pouvoir avant le **30 mai 2013**

Fiche de Candidature au Conseil d'Administration avant le **30 mai 2013**

Fiche de candidature à la fonction de Président de la fédération avant le **30 mai 2013**



Assemblée Générale Ordinaire

Programme

Journée du 13 juin 2013 à 9 h 00

Lieu de l'évènement :

AGECA

177 rue de Charonne – 75011 PARIS

Métro : Charonne (Ligne 9) ou Alexandre Dumas (Ligne 2)

9 h 00 – 9 h 30 : Accueil des participants

9 h 30 – 12 h 45 : Table Ronde « **La place des associations socio judiciaires dans la mise en œuvre des politiques pénales** »

Intervenants prévus :

- *Un député*
- *Un représentant d'une association nationale*
- *Un président d'association socio-judiciaire*
- *Un procureur général*
- *Un représentant des Pouvoirs Publics*

12 h 45 : *Remise des insignes de Chevalier de l'Ordre National du Mérite par M. Thierry Lebéhot, Président de Citoyens et Justice à M. Denis L'Hour, Directeur Général.*

13 h 00 – 14 h 00 : Déjeuner sur place

14 h 00 – 16 h 30 : Assemblée Générale Ordinaire

- Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire 2012
- Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire 2012
- Rapport moral du Président
- Rapport financier du Trésorier
- Rapport du Commissaire aux comptes
- Rapport de la Direction Générale
- Cotisation 2014 - 2015 - 2016
- Points divers
- Election du Président de la fédération
- Election du Conseil d'Administration(*)

(*) A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, les membres du Conseil d'Administration se réuniront afin d'élire les membres du bureau.

Pièces jointes

1. Projet de compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire 2012
2. Projet de compte rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire 2012
3. Liste des Mandats d'Administrateurs arrivant à échéance en 2013
4. Fiche de Candidature à la fonction de Président de la Fédération
5. Fiche de Candidature au Conseil d'Administration
6. Fiche d'inscription à l'Assemblée Générale Ordinaire
7. Fiche de non-participation et bon pour pouvoir
8. Liste des hôtels
9. Plan d'accès à l'AGECA



**COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE
GENERALE
DU 22 JUIN 2012 A PARIS**

Le Procès verbal de l'Assemblée Générale 2011 est adopté à l'unanimité.

Le Président prend la parole pour évoquer les difficultés que connaissent les associations en raison de la diminution des financements. De ce fait, les usagers qui sont en situation sociale de plus en plus difficile sont de moins en moins suivis, en particulier en milieu semi-rural. De plus, les parquets font d'autres choix que les associations pour que les mesures coûtent moins cher. Il dit espérer que les « nouveaux venus » au pouvoir permettent un « mieux social ».

Concrètement, la subvention ministérielle pour la fédération a diminué de 35 000 € entre 2010 et 2011 et, à ce jour, la Chancellerie n'a toujours pas signé celle de 2012, une des trois directions signataires s'y opposant.

Dans ce contexte délicat, le commissaire aux comptes a lancé une procédure d'alerte. Parallèlement, le licenciement économique du directeur adjoint est en cours, une proposition de Contrat de Sécurisation Professionnelle a été faite à l'intéressé. La fédération n'a plus les moyens d'employer deux cadres supérieurs.

Rapport financier 2011

Les charges, à hauteur de 953 128 € sont en diminution de 5,66% par rapport à 2010

Les produits à hauteur de 918 465 € sont en diminution de 9.3%, soit 94 244 €

Le résultat est de **moins 34 662 €**

Les comptes 2011 sont approuvés à l'unanimité.

Le résultat est affecté à l'unanimité en report à nouveau.

Le rapport du Commissaire aux comptes est lu et atteste d'éléments suffisants pour déterminer des résultats réguliers et sincères.

Le prévisionnel 2012 est en diminution d'environ 100 000 € par rapport à celui de 2011.

Le trésorier explique que des économies sont prévues partout où c'est possible : frais de déplacement en diminution, la juriste n'est qu'à 80% d'ETP, le contrat d'apprentissage ne sera pas reconduit, la comptable est payée pour un temps largement sous évalué et, comme l'a annoncé le Président, un des deux cadres supérieurs fait l'objet d'une procédure de licenciement économique.

Rapport d'activité de la Direction Générale

Présentation des activités par la Direction Générale :

Isabelle Adam, Responsable du service formation présente de façon générale les activités du service formation et aborde les obligations de la Loi du 24 novembre 2009 envers les organismes de formation. A cet effet, Citoyens et Justice a mis en place des questionnaires d'évaluation des connaissances qui seront dans un futur proche proposés aux stagiaires.

Pièce n° 1

Isabelle Bouclon administratrice et animatrice du groupe de travail « violences au sein du couple » présente les résultats de l'enquête sur les actions ou projets développés par les associations auprès des personnes « auteurs » et « victimes » de violences dans le couple.

Point divers

Le Guide des mesures socio judiciaires :

Il est indiqué que le guide des mesures socio judiciaires est en préparation pour envoi aux associations mi-juillet. Il est le fruit du travail d'un groupe de 5 personnes coordonné par Véronique Dandonneau, Juriste de Citoyens et Justice et fait suite à une commande du Conseil d'Administration.

Ce guide est présenté en 3 parties : Les mesures pré-sententielles, post-sententielles et les mesures pour les mineurs et est constitué de référentiels et de fiches signalétiques.

La cotisation minimale pour les personnes physiques :

Il est proposé que la cotisation pour les personnes physiques passe de 15 à 20 €an.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité, cette décision sera appliquée pour l'appel à cotisation 2013.

En conclusion de ces rapports adoptés à l'unanimité, le Président remercie les salariés et les associations de la fédération pour leur engagement militant.

Elections du Conseil d'administration

37 associations présentes, 47 représentées : soit 84 votants.

Il y a 10 postes d'administrateurs à pourvoir pour 14 candidats.

Se présentent en tant que personnes physiques :

Thierry LEBÉHOT au poste de Président et Jeanne CLAVEL comme administratrice

Se présentent en tant que personnes morales :

Cœuvres des prisons à Aix en Provence (13)	ANNE à Nancy (54)
APREMIS à Amiens (80)	AAE44 à Nantes (44)
La Sauvegarde de Seine Saint Denis à Bobigny (93)	AAPé à Paris (75)
Emergence à Brest (29)	ABCJ à Pau (64)
ACJM à Coutances (50)	Emergence(s) à Rouen (76)
ARSL à Limoges (87)	ARSEA à Strasbourg (67)
Horizon à Meaux (77)	VIFF à Villeurbanne (69)

Résultat des élections : 84 votes exprimés dont 2 nuls

Thierry LEBÉHOT est élu Président

Les membres du CA sont élus pour 3 ans et renouvelables par tiers. On procède au tirage au sort pour déterminer la durée des mandats.

Pièce n° 1

Election des mandats d'administrateurs au Conseil d'Administration

Postulants	Nombre de voix	Durée du Mandat
Thierry LEBÉHOT	82	1 an
Jeanne CLAVEL	54	2 ans
Aix en Provence – Œuvre des Prisons	44	Non élu
Amiens – APREMIS	70	3 ans
Bobigny – Sauvegarde St Denis	26	Non élu
Brest Emergence	71	2 ans
Coutances – ACJM	71	1 an
Limoges – ARSL	45	Non élu
Meaux – Horizon	68	1 an
Nancy - Anne	70	2 ans
Nantes – AAE 44	52	2 ans
Paris - AAPÉ	54	1 an
Pau - ABCJ	81	3ans
Rouen – Emergence(s)	75	3 ans
Strasbourg - ARSEA	33	Non élu
Villeurbanne - VIFF	49	3 ans

Tirage au sort pour la durée des mandats des délégués régionaux dont les élections se feront à la rentrée :

Pour 3 ans :

Régions : Ouest, Est et Centre Est

Pour 2 ans :

Régions : Midi Pyrénées, Sud Ouest et Nord

Pour 1 an :

Régions : Ile de France, Rhône Alpes et Sud Est

Thierry LEBÉHOT

Jeanne CLAVEL

Président

Secrétaire



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 21 JUIN 2012 A PARIS

En introduction le Président, reprecise les modalités de convocation de cette Assemblée Générale Extraordinaire et notamment le fait qu'une deuxième convocation de cette assemblée a dû être faite car le quorum n'était pas atteint lors de la première convocation.

Aujourd'hui la Fédération Citoyens et Justice compte 134 adhérents, 108 sont à jour de leur cotisation. Cette assemblée peut donc à présent délibérer, le quorum étant atteint, la moitié des membres ayant voix délibérative est présente ou représentée.

Associations présentes : 41

Associations représentées : 48

En ce qui concerne les personnes physiques adhérentes, non cotisantes, un certain nombre ne participant plus et depuis longtemps à la vie de la fédération, le Conseil d'Administration avait décidé de leur proposer de ne plus être membres, ce fut donc le cas pour 9 personnes physiques.

Après réception d'un courrier envoyé par la Direction Générale, M. Didier LEFEVRE, M. Denis MOREAU, M. Roland ESCH et M. Jean Claude NICOD ont présenté leur démission.

Mme Nicole L'HERAULT, Mme Catherine LECLAIR, M. Raphaël GRANDFILS, Mme M. Laure LOUSTALOT FOREST et Mme Béatrice GARBOUT AUMAITRE ont été radiés.

L'objet de cette Assemblée Générale Extraordinaire est :

- L'adoption des nouveaux statuts
- L'adoption du nouveau projet fédéral
- La validation de la nouvelle charte

En raison de l'évolution des activités de la fédération, des disparités régionales, des difficultés d'animation des régions, du fait que les regroupements s'opèrent aussi par commissions, il fallait revisiter les statuts, le projet fédéral et la charte d'engagement réciproque.

Ces documents ont été travaillés depuis 2007 par le groupe de travail appelé « groupe structuration » qui a commencé par faire un état des lieux des organisations régionales et a auditionné les délégués régionaux afin d'obtenir une analyse la plus complète possible.

Le Président précise à l'assemblée que chaque association a reçu un exemplaire de tous les documents cités supra.

Il indique que l'on débutera par les statuts et il propose un vote à main levée, article par article.

Sera ensuite votée la validation du projet fédéral et de la charte. Enfin le nouveau logo et la nouvelle charte graphique de la fédération seront présentés.

Pièce n° 2

Les Statuts

Les articles des statuts portant des modifications sont examinés un à un.

Présentation des statuts par Pascal Caluori et Valérie Léonard (membre du groupe structuration).

Article 1 : pas de modification

Article 2 : pas modification

Article 3 : Des modifications sont apportées sur l'objet et sur le fondement de nos statuts, il est donc lu.

- alinéa 1 : « La fédération.....qu'international. » Pas d'observations, l'alinéa est voté en conformité avec la proposition (à l'unanimité)

- alinéa 2 : « La fédération....aux associations. » Pas d'observations, l'alinéa est voté en conformité avec la proposition (à l'unanimité)

Jeanne Clavel (membre du groupe structuration) prend la parole sur l'aspect européen concernant l'ajout d'un alinéa à l'article 3 et à l'article 4. Ecrire « tant sur le plan européen qu'international ». : Cette version est **adoptée par 87 voix pour et 1 voix contre.**

Article 4 : La formulation concernant l'activité européenne ainsi que le reste de la formulation de l'article sont validés. **Adopté par 87 voix pour, une contre**

Article 5 : pas de modification

Article 6 : pas de modification

Article 7 : **Adopté à l'unanimité.**

Article 8 : **Adopté à l'unanimité.**

Article 9 : **Adopté à l'unanimité**

Article 10 : Le Conseil d'Administration passe à 21 membres, il n'y a plus que 9 délégués régionaux du fait de la refonte de la carte CJ. Cette carte est calquée sur la carte des régions de l'Administration Pénitentiaire. Il est précisé que cette question fut discutée en réunions régionales et cette proposition a semblé plus pertinente.

De plus l'article prévoit que la présidence de la fédération revienne à une personne physique ni salariée, ni administratrice d'une association adhérente pour éviter tout conflit d'intérêt.

Il s'ensuit un débat car certains adhérents ne comprennent pas cette position. Le Président indique qu'il ne faut pas être juge et partie, que dans certaines régions les associations travaillent en concurrence et qu'il faut pour que le Président de la fédération soit totalement indépendant qu'il ne soit ni salarié ni administrateur.

La question de la « protection » d'une association en termes de relation avec l'Administration est abordée, situation qui peut s'avérer très délicate dans le cadre de certains conflits.

En conclusion, le Président dit qu'il s'agit de se mettre dans le même état d'esprit que la circulaire sur les magistrats non membres d'associations.

Enfin, Jeanne Clavel et Denis L'HOUR indiquent que le règlement intérieur viendra préciser ce sujet et traitera des incompatibilités. Ces modifications de règlement intérieur seront rédigées par le groupe structuration.

Article 10 : **Adopté avec 79 voix pour et 9 abstentions**

Article 11 : Il y a surtout des points d'organisation dans cet article pour sauvegarder les équilibres. Des dispositions transitoires sont prévues pour les élections des délégations régionales, en fin des statuts. **Adopté à l'unanimité.**

Article 12 : Pas de modification

Article 13 : Pas de modification

Article 14 : enlever le « s » à membre : **Adopté à l'unanimité**

Pièce n° 2

Article 15 : remplacer association par fédération. Et « voter **sur** les demandes d'adhésion ». Inverser la dernière phrase écrivant d'abord la modification et ensuite la dissolution. **Adopté à l'unanimité.**

Article 16 : Une participante propose « majorité des membres présents ou représentés », mais Pascal CALUORI dit que pour le Bureau il y a des décisions importantes à prendre, il faut que les personnes qui s'engagent soient présentes. **Adopté à l'unanimité.**

Article 17 : Un participant demande ce qu'est la permanence ; Thierry LEBÉHOT répond qu'il s'agit de la continuité. Dans le paragraphe sur le Président, au 4^{ème} tiret, il faut écrire « A ce titre il a mandat pour assurer la gestion courante de la fédération,. et en accord avec le bureau de décider des délégations au Directeur Général». **Adopté à l'unanimité.**

Article 18 : fixé par les soins du CA (on enlève « les soins » et on remplace « association » par « fédération »). **Adopté à l'unanimité.**

Article 19 : **Adopté à l'unanimité**

Article 20 : Pas de modification

Article 21 : Pas de modification

Article 22 : **Adopté à l'unanimité**

Article 23 : **Adopté à l'unanimité**

Article 24 : Il faut mettre « à la préfecture du siège de la fédération » plutôt que préfecture de la Gironde. **Adopté à l'unanimité**

Article 25 : Pas de modification

Article 26 : **adopté à l'unanimité**

Article 27 : **adopté à l'unanimité**

Article 28 : **adopté à l'unanimité**

Article 29 : dans les dispositions transitoires, il faut remplacer septembre par octobre. Il faut modifier la partie règlement intérieur sans prévoir de délai. **Adopté à l'unanimité.**

Article 30 : pas lieu de voter car tous les articles ont été votés au fur et à mesure

Le Projet Fédéral

Ce texte a été largement débattu avec les instances de la fédération et a été validé en avril 2012 par le CA.

Ce texte peut s'apparenter à un projet associatif, il fait apparaître que les objectifs et les missions sont en cohérence. Les objectifs étant présentés sous deux angles : les missions auprès des adhérents et des institutions (ministères...).

Il faudra ajouter dans l'annexe 2 partenariat, lien avec d'autres partenaires : l'INAVEM et Solidarité Femmes

Il est proposé un vote portant sur l'ensemble du projet fédéral : **Adopté à l'unanimité.**

La Charte

Les modifications portent à la fois sur le vocabulaire et sur la réorganisation de la présentation et du listage pour une meilleure lisibilité.

On note que notre Charte n'est pas toujours au centre des instructions des demandes d'adhésion. L'idée est de la remettre au centre des discussions, on y retrouve tous les items du projet fédéral.

Adoptée à l'unanimité.

Pièce n° 2

La nouvelle identité visuelle :

La présentation de la nouvelle identité visuelle est faite en musique par Emmanuelle Betille, secrétaire à la direction de la fédération, avec les explications du sens du travail qui a été réalisé par des élèves du lycée technique « les Iris » à Lormont. Ce qui a minoré notablement le coût de cette opération. Cette nouvelle identité remporte l'adhésion des participants.

Thierry LEBÉHOT

Jeanne CLAVEL

Président

Secrétaire

**Administrateurs
dont le mandat arrive à expiration en 2013**

Élus pour une durée de 1 an lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 juin 2012 :
conformément aux dispositions validées lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 juin 2012

Personne Physique :

Monsieur Thierry LEBÉHOT

Personnes morales :

Association ACJM - Coutances

Association HORIZON - Meaux

Association AAPé – Paris

Pièce N° 4

**CANDIDATURE A LA FONCTION
DE PRESIDENT DE LA
FEDERATION**

A retourner avant le 30 mai 2013

À Citoyens et Justice **par fax** : 05 56 99 49 65, **par mail** :
federation@citoyens-justice.fr
et par courrier à l'adresse suivante :
351 Boulevard du Président Wilson 33073 Bordeaux cedex

Les candidatures doivent être adressées au bureau
par l'intermédiaire de la Direction Générale **au plus tard 15 jours avant**
l'Assemblée Générale Ordinaire
(Art. 11 des Statuts)

Je soussigné(e)

présente ma candidature, pour être élu(e), Président(e) de Citoyens et Justice,
par l'Assemblée Générale Ordinaire du **13 juin 2013**

Signature :

Pièce N° 5

**CANDIDATURE
AU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

A retourner avant le 30 mai 2013

À Citoyens et Justice **par fax** : 05 56 99 49 65, **par mail** :
federation@citoyens-justice.fr
et par courrier à l'adresse suivante :
351 Boulevard du Président Wilson 33073 Bordeaux cedex

Les candidatures doivent être adressées au bureau
par l'intermédiaire de la Direction Générale **au plus tard 15 jours avant**
l'Assemblée Générale Ordinaire
(Art. 11 des Statuts)

Je soussigné(e)

dûment mandaté(e) par l'Association

.....

présente ma candidature, pour être élu(e), membre du Conseil d'Administration
de Citoyens et Justice, par l'Assemblée Générale Ordinaire du **13 juin 2013**

Signature du Président
de l'association

Signature du Représentant
de l'association

FICHE D'INSCRIPTION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

13 Juin 2013

à l'AGECA, 177 Rue de Charonne, 75011 PARIS

à retourner avant le 30 mai 2013

par courrier au 351 Bd du Président Wilson 33073 Bordeaux cedex, par mail
federation@citoyens-justice.fr ou par fax 05 56 99 49 65

Nom Prénom

représentant l'association :

accompagné(e) de

 participera à l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 juin 2013 désire recevoir fichet(s) congrès SNCF (Réduction de 20 %) inscription au déjeuner du 13 juin 2013 : **Prix du repas : 25 €**

Dans la mesure où nous devons communiquer le nombre de personnes prévues pour le déjeuner, nous vous remercions de bien vouloir indiquer ci-après le nom des personnes qui prendront part à ce déjeuner :

Nom – Prénom	Déjeuner du 13 juin 2013
	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Merci d'envoyer le règlement correspondant au nombre de convives au déjeuner par chèque (à l'ordre de Citoyens et Justice) à l'adresse suivante : Citoyens et Justice, 351 Boulevard du Président Wilson 33073 Bordeaux cedex Ne participera pas à l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 Juin 2013Ci-joint la fiche de non participation – Bon pour pouvoir à nous retourner **impérativement**
par courrier ou par fax avant le 30 mai 2013

Date :

Signature

Pièce N° 7

FICHE DE NON-PARTICIPATION

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
13 JUIN 2013**

à retourner avant le 30 mai 2013 par fax au 05 56 99 49 65

Attention : Nous vous rappelons qu'il est obligatoire pour chaque association souhaitant donner pouvoir à une association :

- D'être **à jour de sa cotisation** le jour de l'assemblée générale ordinaire
- et **de mentionner expressément**, sur le bon pour pouvoir ci-après, **l'association mandatée**.

Je soussigné(e)

représentant l'ASSOCIATION

- ne sera pas présent(e) à l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 juin 2013 de Citoyens et Justice

Le
Signature

.....

BON POUR POUVOIR

En cas de non-participation à l'Assemblée Générale Ordinaire, nous vous demandons également de compléter cette partie et de nous la retourner par fax ou par courrier avant le 30 mai 2013.

Je soussigné(e)

représentant l'ASSOCIATION

donne pouvoir à

pour voter en mes lieu et place pour tous les votes de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 juin 2013.

Fait à le
Signature

Pièce n° 8

LISTE DES HÔTELS

Où loger ?

Il existe de nombreux hôtels à proximité du lieu où se déroulera notre Assemblée Générale Ordinaire. Pour vous aider, nous en avons sélectionné quelques-uns, de catégories 1, 2 et 3 étoiles, qui se trouvent à proximité du lieu de réunion. Nous vous conseillons de réserver très rapidement votre chambre d'hôtel !

Hôtels	Nombre d'étoiles	Prix
Classics Hôtel Bastille 131 r Charonne 75011 Paris Tél : 01 44 64 34 34	***	À partir de 120 €
HI matic 75 r de Charonne 75011 Paris Tél : 01 43 67 56 56	**	À partir de 109 €
Citamih 71 r Charonne 75011 Paris Tél : 01 43 67 56 56		
Hôtel Baudelaire Bastille 12 r Charonne 75011 PARIS Tél : 01 47 00 40 98		À partir de 55 €
BLC Design Hôtel 4 r Richard Lenoir 75011 Paris Tél : 01 40 09 60 16		
LPL Hôtel 31 r Richard Lenoir 75011 PARIS Tél : 01 43 56 10 17		À partir de 30 €
Grand Hôtel Nouvel Opéra 152 av Ledru Rollin 75011 Paris Tél : 01 43 79 98 76	**	
Hôtel Ibis 13 r Trousseau 75011 Paris Tél : 01 48 05 55 55		À partir de 95 €

Hôtels	Nombre d'étoiles	Prix
Grand Hôtel Voltaire 150 Boulevard Voltaire 75011 Paris Tél : 01 43 79 07 12		À partir de 70 €
Anya Hotel 5 pass Viallet 75011 PARIS Tél : 01 43 79 01 89		À partir de 55 €
Hotel Baudin 113 av Ledru Rollin 75011 PARIS Tél : 01 47 00 18 91	*	À partir de 60 €

Pièce n° 9

PLAN

Comment se rendre à l'AGECA

AGECA
177 Rue de Charonne
75011 PARIS

Métro Charonne (ligne 9) ou Alexandre Dumas (Ligne 2)

